

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 06/07/2009

Réception par le Prefet : 06/07/2009

Publication : 10/07/2009



Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CP-2009-10-8-8

Séance du vendredi 3 juillet 2009

Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations
de la Commission Permanente

PROGRAMME E758 LANGUE ET CULTURE REGIONALES CLASSES BILINGUES HORS CONTRAT : ANNEE SCOLAIRE 2009/2010

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente
- VU la délibération n°E6-2008 du 20/03/2008 complétée par la délibération du Conseil Général n° 2009-2-1-3 du 26/3/2009 relative aux délégations de compétence à la Commission Permanente du Conseil Général
- VU la délibération n° 2008/5-8/1 du 11 décembre 2008 relative au BP 2009 « Programme Langue et Culture Régionales »
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

- ❖ décide au titre de l'année scolaire 2009/2010, l'attribution des subventions ci-après, à imputer sur le chapitre 65, nature 6574, fonction 28, programme E 758

Ecole Champagnat à Issenheim :	47 500 €
Ecole Sainte-Geneviève à Sainte-Marie-aux-Mines :	57 000 €
Institution de l'Assomption à Colmar :	57 000 €
Association A.B.C.M. :	199 500 €

Collège Champagnat à Issenheim:	20 000 €
Collège des missions à Blotzheim :	105 300 €
Collège épiscopal à Zillisheim	113 000 €

- ❖ approuve les conventions types jointes au rapport
- ❖ autorise le Président à signer les conventions avec les différents partenaires.

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'C' followed by a vertical line and a horizontal stroke, with some smaller characters below.

Charles BUTTNER

Adopté
voix contre
abstentions